



RÉFORME DES RETRAITES ET REVALORISATIONS SALARIALES OU COMMENT SE PARTAGER DES MIETTES...

En voulant instaurer un système de retraite par points, le président Macron et son gouvernement visent avant tout à baisser le niveau général des pensions. Les personnels de l'Éducation nationale seraient particulièrement touchés. Le gouvernement reconnaît d'ailleurs lui-même que cette réforme sera pénalisante pour ces personnels dont les salaires sont trop faibles.

Souhaitant rassurer les organisations syndicales et l'ensemble des collègues (largement mobilisés depuis le 5 décembre), le ministre Blanquer a promis des revalorisations salariales « historiques » pour garantir un montant de pensions équivalent en moyenne à celui des attachés-es de la Fonction publique.

Après des semaines de « concertations », le ministère révèle ses premières pistes de revalorisations. Et comme pressenti par la CGT Éduc'action, ces propositions sont à la fois très insuffisantes, scandaleuses et irrespectueuses pour les personnels.

Les pistes ministérielles avancées

Malgré les promesses gouvernementales, pour l'heure, il n'y a ni loi de programmation détaillée, ni un engagement sur les 10 milliards évoqués ici ou là.
Seulement les **500 millions pour 2021**.

Une seule certitude : des contreparties seront exigées des personnels !

Prime « d'attractivité » dégressive d'un montant variable (environ 250 millions € selon le ministère) pour les débuts de carrière et avec une répartition à choisir par les syndicats selon 4 scénarii possibles

ARNAQUES

Modification et « **amélioration** » des **conditions d'accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle**



Renforcement des **indemnités et heures supplémentaires** pour le nouveau dispositif de formation pendant les vacances scolaires et le remplacement interne de courte durée dans le second degré.

Les 4 pistes de revalorisation dans le détail

PISTE 1

- Concernerait 14% des enseignant·es
- Pour les 5 premiers échelons
- Entraînerait une baisse de la rémunération annuelle entre les échelons 4 et 5 et 5 et 6 (inversion de carrière)
- C'est la seule piste qui concernerait tous les PE, PLP, Certifié·es, Agrégé·es, CPE, PEPS, PsyEN

PISTE 3

- Concernerait 44% des enseignant·es
- Pour les 8 premiers échelons (7 premiers des agrégé·es)
- Entraînerait une baisse de la rémunération annuelle des échelons 3 et 4 (inversion de carrière)

PISTE 2

- Concernerait 23% des enseignant·es
- Pour les 6 premiers échelons et serait différenciée selon les corps

PISTE 4

- Concernerait 76% des enseignant·es
- Pour toute la classe normale des PE, certifié·es... et les 7 premiers échelons des agrégé·es

LES EXCLUE·ES des revalorisations

Aed, AESH, personnels administratifs, techniques de service social et de santé...

Pour la CGT ÉDUC'ACTION, il est INACCEPTABLE de CHOISIR entre la PESTE et le CHOLÉRA.

Pourquoi la CGT Educ'action s'oppose à cette réforme des retraites ?

Parce qu'avec la retraite par points c'est :

- le blocage de la part du PIB consacré au financement des retraites à 14% quel que soit le nombre de personnes à indemniser et donc la réduction des pensions jusqu'à 25%;
- une valeur du point inconnue dans le temps et donc une impossibilité de connaître à l'avance sa pension;
- un recul de l'âge de départ à la retraite avec le principe de décote selon un âge pivot;
- une probable récupération des fonds excédentaires des différents régimes;
- des victimes ciblées : les personnes aux carrières interrompues et donc principalement les femmes.

Avec la CGT Educ'action, revendiquons :

l'amélioration d'un système **fondé sur la répartition, la redistribution et une solidarité entre générations** et où chaque personne cotise selon un certain pourcentage de son salaire;

l'abandon de la réforme des retraites et une revalorisation salariale immédiate de 400€, une hausse de la valeur du point d'indice et des grilles indiciaires;

des revalorisations sans contrepartie, pour TOUS les personnels de l'Éducation nationale.

